



PREFETE D'EURE-ET-LOIR

*Direction départementale des Territoires
d'Eure-et-Loir
Service de la Sécurité, de l'Éducation
Routière et des Bâtiments
Bureau Réglementation Routière et
Transports*

ARRÊTÉ N° SERBAT-BRRT-2017-159

Portant sur l'équipement des passages à niveau sur la ligne SNCF Brétigny – La Membrolle sur Choisille dans le département de l'Eure et Loir

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi modifiée du 15 juillet 1845, sur la police des chemins de fer,

VU l'arrêté du 18 mars 1991, modifié, relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau,

VU la requête en date du 25 septembre 2017 par laquelle le Directeur Délégué à l'Infrastructure de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (Infrapôle Ouest Parisien) Maître d'Ouvrage délégué par SNCF RESEAU demande de prendre un nouvel arrêté préfectoral de classement des passages à niveau N° 50-68-69-71-85-87-88-89-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101 et 102 de la ligne SNCF BRÉTIGNY à LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE,

VU l'arrêté préfectoral en date du 11 septembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Sylvain REVERCHON, Directeur Départemental des Territoires ;

Sur proposition de M. le Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: Les passages à niveau N° 50-68-69-71-85-87-88-89-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101 et 102 de la ligne SNCF BRÉTIGNY à LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE sont classés conformément aux indications portées dans les fiches individuelles annexées.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge ceux en date des :

- 06 octobre 1983 en ce qui concerne les PN 68-71-85-88-89-93-96-97-100-101 et 102
- 24 décembre 1985 en ce qui concerne le PN 70
- 06 octobre 1983 en ce qui concerne les PN 87-91 et 94
- 15 septembre 1977 en ce qui concerne le PN 92
- 05 février 1981 en ce qui concerne les PN 95-98 et 99
- 25 juillet 1974 en ce qui concerne le PN 50
- 23 janvier 1974 en ce qui concerne le PN 69

ARTICLE 3 : Ampliation sera adressée à :

- DIRECTION MAINTENANCE & TRAVAUX ÎLE-DE-FRANCE

INFRAPÔLE OUEST PARISIEN
M le Directeur
4 rue Porte de Buc
78000 VERSAILLES

- MM ou MME la Maire des communes concernées

ARTICLE 4: M. le Directeur Départemental des Territoires, M. le Président du Conseil Départemental, MM. les Maires intéressés et M le Directeur de l'INFRAPOLE Ouest Parisien SNCF sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète,


Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

Délais et voies de recours, en application de la loi n°2000-321 et de l'article R421-1 du code de justice administrative :
Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux, adressé à Mme la Préfète d'Eure-et-Loir, place de la République 28019 CHARTRES cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif 28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS cedex 1

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 50

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir

Commune : AUNEAU

Position Kilométrique : 76+373

Désignation de la voie routière : RD n° 19.4

Catégorie du PN pour voiture : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

13 NOV. 2017

A CHARTRES le

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 68

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir

Commune : BEAUVILLIERS

Position Kilométrique : 95+632

Désignation de la voie routière : RD n° 17

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

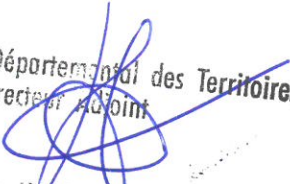
Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 69

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE


Département : Eure et Loir
Commune : VOVES
Position Kilométrique : 100+494
Désignation de la voie routière : voie communale (rue Texier Gallas)
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 71

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir
Commune : VOVES
Position Kilométrique : 100+494
Désignation de la voie routière : voie communale (rue du lavoir)
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint
Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 85

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir
Commune : BONNEVAL
Position Kilométrique : 117+682
Désignation de la voie routière : RD n°17.8
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint


Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 87

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir
Commune : BONNEVAL
Position Kilométrique : 121+510
Désignation de la voie routière : voie communale (rue de la cavée)
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}
Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 88

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir
Commune : BONNEVAL
Position Kilométrique : 122+074
Désignation de la voie routière : RD N° 360.1
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 89

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir

Commune : FLACEY

Position Kilométrique : 123+934

Désignation de la voie routière : RD N° 360

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint
Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 91

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir
Commune : DONNEMAIN
Position Kilométrique : 130+521
Désignation de la voie routière : voie communale (la varenne Hodier)
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 92

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir
Commune : CHATEAUDUN
Position Kilométrique : 133+440
Désignation de la voie routière : RD N° 955
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par quatre demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.
- Un poste téléphonique, à la disposition des usagers, leur permet d'aviser les agents du chemin de fer des dérangements de l'équipement automatique.
- Un itinéraire de détournement pouvant être utilisé par les usagers de la route, en cas de maintien intempestif des demi-barrières en position fermeture, est affiché à la vue du public.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 93

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir
Commune : LA CHAPELLE DU NOYER
Position Kilométrique : 135+218
Désignation de la voie routière : RD n° 924
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par quatre demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.
- Un poste téléphonique, à la disposition des usagers, leur permet d'aviser les agents du chemin de fer des dérangements de l'équipement automatique.
- Un itinéraire de détournement pouvant être utilisé par les usagers de la route, en cas de maintien intempestif des demi-barrières en position fermeture, est affiché à la vue du public.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 94

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

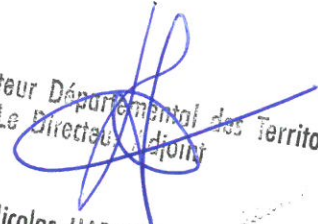
Département : Eure et Loir
Commune : LA CHAPELLE DU NOYER
Position Kilométrique : 136+546
Désignation de la voie routière : RD n° 363.9
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}
Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 95

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir
Commune : LA CHAPELLE DU NOYER
Position Kilométrique : 137+493
Désignation de la voie routière : chemin rural
Catégorie du PN pour voitures : 2^{ème}

Dispositions particulières :

- Un signal de position du type G1 (croix de St André), complété par un signal AB4 (STOP), est installé à proximité immédiate de la traversée à niveau de chaque côté de la voie ferrée.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 96

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir
Commune : LA CHAPELLE DU NOYER
Position Kilométrique : 138+654
Désignation de la voie routière : RD n° 145.4
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}
Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint
Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 97

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir

Commune : AUTHEUIL

Position Kilométrique : 140+029

Désignation de la voie routière : RN n° 10

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}


Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par quatre demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.
- Un poste téléphonique, à la disposition des usagers, leur permet d'aviser les agents du chemin de fer des dérangements de l'équipement automatique.
- Un itinéraire de détournement pouvant être utilisé par les usagers de la route, en cas de maintien intempestif des demi-barrières en position fermeture, est affiché à la vue du public.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 98

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir

Commune : AUTHEUIL

Position Kilométrique : 140+991

Désignation de la voie routière : chemin rural

Catégorie du PN pour voitures : 2^{ème}

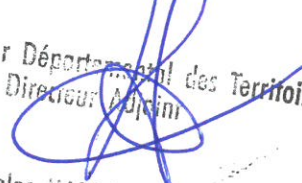
Dispositions particulières :

- Un signal de position du type G1 (croix de St André), complété par un signal AB4 (STOP), est installé à proximité immédiate de la traversée à niveau de chaque côté de la voie ferrée.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 99

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir

Commune : AUTHEUIL

Position Kilométrique : 141+658

Désignation de la voie routière : chemin rural

Catégorie du PN pour voitures : 2^{ème}

Dispositions particulières :

- Un signal de position du type G1 (croix de St André), complété par un signal AB4 (STOP), est installé à proximité immédiate de la traversée à niveau de chaque côté de la voie ferrée.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 100

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir

Commune : CLOYES

Position Kilométrique : 143+964

Désignation de la voie routière : RD n° 35

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par quatre demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.
- Un poste téléphonique, à la disposition des usagers, leur permet d'aviser les agents du chemin de fer des dérangements de l'équipement automatique.
- Un itinéraire de détournement pouvant être utilisé par les usagers de la route, en cas de maintien intempestif des demi-barrières en position fermeture, est affiché à la vue du public.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Préfet Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 101

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir

Commune : CLOYES

Position Kilométrique : 145+628

Désignation de la voie routière : RD n° 8

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 102

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-159

Ligne : BRÉTIGNY - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Département : Eure et Loir

Commune : CLOYES

Position Kilométrique : 146+859

Désignation de la voie routière : RD n° 8.1

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN